

REPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE COMMUNE DE MONT-SAXONNEX

ARRETE DU MAIRE n°2024-112
Occupation du parking de la grenette
par l'entreprise Mithieux

LE MAIRE DE MONT-SAXONNEX

Vu l'article L.2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques, Vu les articles L.2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques, Vu la demande du Comité d'Animation en date du 27 février 2024,

Considérant la demande de l'entreprise Mithieux TP 3, rue des frères Montgolfier 74600 Seynod, en date du 04 septembre 2024 sollicitant l'autorisation de stocker du matériel sur le parking de la grenette en vue d'effectuer des travaux pour la réalisation des réseaux et aménagement de surface du chef-lieu; (Voir plan annexe n°1)

Considérant que l'occupation du domaine public doit faire l'objet d'une habilitation de la personne publique au titre d'une permission de voirie ou de stationnement,

Considérant qu'il convient de réglementer l'occupation du domaine public du jeudi 05 septembre 2024 à 7h30 au vendredi 20 septembre à 17h, sur l'ensemble du parking de la grenette.

ARRETE

<u>Article 1 :</u> L'entreprise Mithieux est autorisée à occuper l'ensemble du parking de la grenette du jeudi 05 septembre 2024 à 7h30 au vendredi 20 septembre à 17h00.

Article 2 : Tout stationnement de véhicule sera interdit sur le parking de la grenette durant cette période.

<u>Article 3</u>: Les parkings de la Mouille (parcelle AB-0865) et de la place de la Villia seront disponibles à la place du parking utilisé habituellement par les riverains.

<u>Article 4 :</u> Le recours pour excès de pouvoir à l'encontre du présent arrêté peut être exercé devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

<u>Article 5</u>: Mme la secrétaire de mairie, M. le responsable des services techniques sont chargées, en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Mithieux TP;
- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Marignier;
- Monsieur le chef du centre de première intervention de Marnaz-Scionzier.

Fait à Mont-Saxonnex, le 04 septembre 2024.

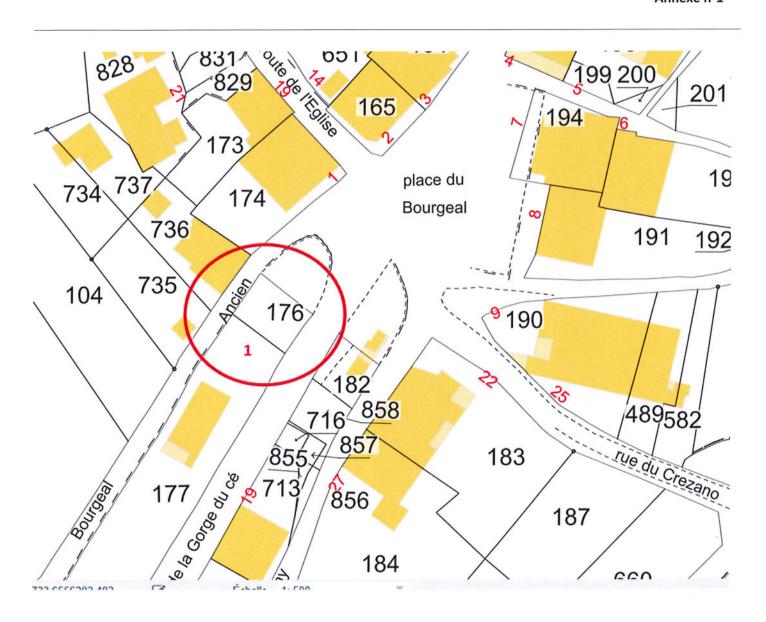
Frédéric CAUL-FUTY

Maire de Mont-Saxonnex



REPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE COMMUNE DE MONT-SAXONNEX

ARRETE DU MAIRE n°2024-112
Occupation du parking de la grenette
par l'entreprise Mithieux
Annexe n°1



1 : Parking de La Grenette

Fait à Mont-Saxonnex, le 04 septembre 2024

Frédéric CAUL-FUTY

Maire de Mont-Saxonnex